

# MAIRIE DE MONTAGNY-LES-LANCHES

1 place de la Mairie - 74600 MONTAGNY-LES-LANCHES

Tél. 04.50.46.71.27 – Fax. 04.50.46.68.89

Email : [mairie@montagny-les-lanches.fr](mailto:mairie@montagny-les-lanches.fr) – site : [www.montagny-les-lanches.fr](http://www.montagny-les-lanches.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 SEPTEMBRE 2020 à 21 H 00

*Séance sous la présidence de Madame Monique PIMONOW, Maire*

Membres présents : Mmes JUGET Maryse, NANCHE Christelle,  
PERRILLAT-COLLOMB Annie, REVIL Anne-Marie, VACHERAND-GRANGER Michèle  
MM. GUILLOUD Cyril, LENTZ Maurice, LONGERAY Frédéric, METRAL Célestin,  
PERALDI-FIORELLA Luc PIGNARRE Christophe, VIVIAND Christian

Secrétaire de séance : Mme VACHERAND-GRANGER Michèle

Membres absents excusés : Mme DENARIE Christelle, M. GRANGER Gérard

*Mme DENARIE Christelle a donné procuration à Mme PIMONOW Monique.*

*M. GRANGER Gérard a donné procuration à M. LENTZ Maurice.*

La séance est ouverte à 21h00.

Le compte-rendu de la séance du 10/07/2020 est approuvé à l'unanimité.

### N° DEL.2020/07-01

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT du secteur des « Prés Ronds »  
phase 3  
↳ Avant-projet**

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement du secteur des « Prés Ronds », phase 3. Ce projet comprend des travaux de voirie et de réseaux (jonction de la voie communale « chemin des Prés Ronds »). Elle informe l'assemblée délibérante qu'il convient de confier la mission d'avant-projet concernant les travaux susvisés.

Elle propose de retenir l'offre du cabinet LONGERAY, 559 route des Darmands, SAINT-GIROD, 73410 ENTRELACS, dont le montant de la rémunération s'élève à 800,00 € H.T. pour l'avant-projet.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier au Cabinet LONGERAY, la mission d'avant-projet pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux de la jonction de la voie communale « chemin des Prés Ronds » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

### N° DEL.2020/07-02

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT du carrefour D 170-Route de Chavanod  
↳ Avant-projet**

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement du carrefour D170/Route de Chavanod. Ce projet comprend des travaux de voirie et de réseaux. Elle informe l'assemblée délibérante qu'il convient de confier la mission d'avant-projet concernant les travaux susvisés.

Elle propose de retenir l'offre du cabinet LONGERAY, 559 route des Darmands, SAINT-GIROD, 73410 ENTRELACS, dont le montant de la rémunération s'élève à 3 200,00 € H.T. pour l'avant-projet.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier au Cabinet LONGERAY, la mission d'avant-projet pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux relatif à l'aménagement du carrefour D 170 / Route de Chavanod ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

**N° DEL.2020/07-03****OBJET : BATIMENT ANNEXE de L'ANCIEN PRESBYTERE****Définition des loyers pour chaque type de local**

Suite à la réhabilitation complète du bâtiment de l'ancien presbytère

situé 7 route d'Anncy, la Commune loue deux logements aménagés au 1er étage du bâtiment.

Dans le bâtiment annexe au presbytère, un garage de 15 m<sup>2</sup>, destiné à stocker des cycles et matériels divers, est mis en location au profit des locataires des logements. Un emplacement sera défini pour chaque occupant, la location du local étant partagée par les locataires, soit 7,50 m<sup>2</sup> par occupant.

Mme le Maire propose un loyer annuel de 120,00 euros nets par locataire. Elle invite l'assemblée délibérante à donner son avis et à définir le montant du loyer.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **DEFINIT** comme suit, le montant du loyer annuel, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

LOCAUX	SURFACE	LOYER annuel net / occupant
Garage (stockage) occupants T2	Surface partagée 7.50 m <sup>2</sup> par locataire	120,00 €
Garage (stockage) occupants T4	Surface partagée 7.50 m <sup>2</sup> par locataire	120,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>240,00 €</b>

✓ **PRECISE** que le garage sera loué uniquement aux locataires des logements et doit être libéré en même temps que le logement ; l'entretien intérieur de local est à la charge des locataires ; aucun produit dangereux et / ou inflammable ne doit être stocké ; chaque locataire doit fournir une attestation d'assurance ; la commune ne sera pas tenue responsable en cas de vol ou de dégradation ;

✓ **DIT** que le loyer est payable en début de période.

**N° DEL.2020/07-04****OBJET : TRAVAUX de REHABILITATION DU PRESBYTERE**

↺ **LOT 04 – SMAC – avenant n°1**

↺ **LOT 05 – FDS – avenant n°1**

↺ **LOT 06 – SARF – avenant n°1**

**Modification des contrats en cours d'exécution**

Vu la séance de la Commission Municipale des travaux du 15/09/2020, après analyse des offres,

Vu la délibération n°2019-01.01 du 22/01/2019 attribuant les marchés pour les lots n°1 à 15, sauf le lot n°07,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conclure les avenants ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

LOT N°	INTITULE DU LOT	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MARCHE INITIAL		AVENANT N°1	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE H.T. en €
			Date	Montant HT		
04	Etanchéité	<b>SMAC</b> 3 route de Vovray 74000 ANNECY	12/02/2019	14 718,70	<b>+ 2 319,95</b>	<b>17 038,65</b>
05	Menuiseries extérieures bois	<b>F.D.S.</b> 108 chemin de la Vetaz Albens 73410 ENTRELACS	12/02/2019	51 470,00	<b>+ 3 631,43</b>	<b>55 101,43</b>
06	Enduits et peinture façades	<b>SARF</b> 18 route de Pleins Champs – SEYNOD 74600 ANNECY	12/02/2019	62 794,13	<b>+ 1 008,89</b>	<b>63 803,02</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**OBJET : BATIMENTS SCOLAIRES**

↳ **Approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie**

Madame le Maire expose que le contrat de fourniture et livraison de bois déchiqueté arrive à échéance le 31/08/2020. Par conséquent, il convient de choisir un fournisseur pour l'approvisionnement régulier en combustible.

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Après consultation des entreprises,

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des offres et en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE d'attribuer à l'entreprise FRANC Mathieu**, 99 route de St François, 73340 ARITH, le contrat d'approvisionnement en combustible bois déchiqueté adapté pour alimenter la chaufferie bois des bâtiments scolaires de Montagny-les-Lanches, selon les conditions énoncées dans le cahier des charges ; le contrat est conclu pour une durée d'une année renouvelable deux fois à compter du 15 septembre 2020, au prix unitaire de 34,00 € HT par m3, soit 37,40 € TTC par m3 ;

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat et toutes les pièces se référant à ce dossier.

N° DEL.2020/07-06

---

**OBJET : POSTE d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

✓ **Modification du temps de travail hebdomadaire  
de l'adjoint technique d'entretien des bâtiments scolaires et annexes**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de modifier le temps de travail hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique de la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/05-03 en date du 2 mai 2017 créant l'emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique et fixant la durée hebdomadaire de travail de service ;

Considérant la saisine du Comité Technique du C.D.G.74 en date du 25 août 2020,

Madame le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

- de modifier le temps de travail hebdomadaire du poste d'Adjoint technique territorial d'entretien à temps non complet, créé par délibération n°2017/05-03 en date du 02/05/2017 (durée de travail 22.5/35<sup>e</sup>), modifié par délibération n°2019/09-03 en date du 03/12/2019 (durée de travail 19.80/35<sup>e</sup>) et de porter la durée hebdomadaire de travail à 24.50/35<sup>e</sup> ;
- les fonctions et missions de l'agent restent inchangées.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** la modification du temps de travail du poste d'Adjoint technique territorial d'entretien créé le 02/05/2017, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, comme suit :

- la durée hebdomadaire de travail est fixée à **24.50 /35<sup>e</sup>** ;  
les fonctions et missions de l'agent restent inchangées ;

➤ **CHARGE** Madame le Maire des démarches administratives réglementaires.

OBJET : **BILAN comptable et de gestion de la SIBRA**  
(Société Intercommunale des Bus de la Région Annécienne)

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, la commune étant actionnaire de la SIBRA, le conseil municipal doit se prononcer sur le bilan comptable et de gestion de la SIBRA, afin de se conformer aux obligations de contrôle.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, avoir pris connaissance du bilan présenté et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, :

- **EMET** un avis favorable concernant le bilan comptable et de gestion de la SIBRA.

N° DEL.2020/07-08

---

OBJET : **CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL HEBDOMADAIRE**

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Syndicat des commerçants non sédentaires de la Haute-Savoie a émis un avis favorable le 06/09/2020 pour la création d'un marché à Montagny-les-Lanches

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un marché communal hebdomadaire,
- **ADOpte** le règlement intérieur proposé,
- **CHARGE** Mme le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

**QUESTION DIVERSES**

---

- Salle des associations : la nouvelle salle sera opérationnelle fin septembre. Elle sera prêtée uniquement aux associations de la commune (capacité 40 personnes maximum). Chaque utilisateur doit laisser les locaux propres. La commune assurera un nettoyage une fois par mois.
- Fibre optique : installation d'une armoire « fibre optique » le long des garages du presbytère au chef-lieu – desserte des bâtiments publics en 2021.
- Octobre rose : animation à prévoir - éclairage et pots roses
- Cabinet paramédical : location à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020 – infirmiers + naturopathe + autre praticien à voir (ostéopathe...)
- Compte-rendu de la participation des élus aux commissions intercommunales et communales

Présentation des commissions

1. Mobilité : Cyril GUILLOUD
2. Aménagement – SCOT : Christian VIVIAND
3. CIAS : Monique PIMONOW élue vice-présidente  
Autonomie et grand âge : Christelle NANCHE + Monique PIMONOW
4. Economie et Tourisme : Christophe PIGNARRE
5. Communication (commission communale) : Christophe PIGNARRE

Maurice LENTZ a représenté la commune au congrès des Pompiers.

*La séance est levée à 22h24.*